

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St./ 11 rue, Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Gatineau, Québec K1A 0S5 Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Scientific, Medical and Photographic Division / Division de l'équipement scientifique, des produits photographiques et pharmaceutiques

11 Laurier St./ 11 rue, Laurier 6B1, Place du Portage Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet						
Portable Raman Spectrometer						
Solicitation No N° de l'invitation			Date			
47419-189070/A		2017-	12	-06		
Client Reference No N° de re 1000339070	éférence du client	•				
GETS Reference No N° de re PW-\$\$PV-883-73900	éférence de SEAG					
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N	°۷	ME		
pv883.47419-189070						
Solicitation Closes	L'invitation pre	nd fi	n	Time Zone Fuseau horaire		
at - à 02:00 PM on - le 2018-01-16				Eastern Standard Time EST		
F.O.B F.A.B.						
Plant-Usine: Destination	: 🗸 Other-Autre:					
Address Enquiries to: - Adres	ser toutes questions à:		Βu	yer Id - Id de l'acheteur		
Saunders, Lynda			pv	883		
Telephone No N° de télépho	ne	FAX N	ĺο.	- N° de FAX		
(873) 469-3191 ()		(819)	9) 956-3814			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée	
See Herein		
Vendor/Firm Name and Address		
Raison sociale et adresse du fournisseur	r/de l'entrepreneur	
Telephone No N° de téléphone		
Facsimile No N° de télécopieur		
Name and title of person authorized to si (type or print)	gn on behalf of vendor/Firm	
Nom et titre de la personne autorisée à s	igner au nom du fournisseur/	
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signatura	Data	
Signature	Date	



File No. - N $^{\circ}$ du dossier pv883.47419-189070

Buyer ID - Id de l'acheteur pv883 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

DEMANDE DE PROPOSITIONS

SPECTROMÈTRE RAMAN PORTABLE

POUR

L'AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA (ASFC)

TABLE DES MATIÈRES

PARTII	E 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
1.2	COMPTE RENDU	4
PARTII	E 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	4
2.1 2.2 2.3 2.4	INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
PARTII	E 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	ε
3.1	INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
PIÈCE	JOINTE 1 DE LA PARTIE 3 DE LA DEMAND DE SOUMISSIONS	9
LISTE	DES PRODUITS	9
PIÈCE	JOINTE 2 DE LA PARTIE 3 DE LA DEMAND DE SOUMISSIONS	9
INSTR	UMENTS DE PAIEMENT ELECRONIQUE	9
PARTII	E 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	10
4.1 4.2	Procédures d'évaluation	
PARTII	E 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
5.1 5.2	ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	RES11
PARTII	E 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	13
	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ÉNONCÉ DES TRAVAUX	1314151617181818
ÉNO	NCÉ DES TRAVAUX	19
ANNEX	(E B	23
BASI	E DE PAIEMENT	23
PIÈCE	IOINTE 1 DE LA PARTIE 4 DE LA DEMAND DE SOLIMISSIONS	2/

Solicitation No. - $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de l'invitation 47419-189070/A Client Ref. No. - N° de réf. du client 1000339070

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv883.47419-189070

Buyer ID - Id de l'acheteur pv883 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES OBLIGATOIRES.....24 PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 4 – BARÈME DE PRIX......29 CALCUL DU PRIX TOTAL DE LA SOUMISSION......29

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ pv883.47419\text{--}189070 \end{array}$

Buyer ID - Id de l'acheteur $pv883 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Énoncé des travaux

L'Agence des services frontaliers du Canada a besoin d'un système Raman portable qui sera utilisé par les agents des services frontaliers pour identifier les produits chimiques inconnus.

Le travail à effectuer est détaillé à l'Annexe A et comprend l'équipement, la livraison, la formation, les logiciels et une garantie d'un an, incluant les services d'entretien et de soutien technique, ainsi que les mises à jour de la bibliothèque.

Les options d'approvisionnement ci-après sont incluses :

1.1.1 Une option irrévocable pour acheter une garantie supplémentaire incluant les services d'entretien et de soutien technique, ainsi que les mises à jour de la bibliothèque, du système Raman, comme indiqué dans l'Annexe A, pour 4 périodes supplémentaires d'un an.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Accord de libreéchange nord-américain (ALENA), et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions</u> <u>uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u>, (2017-04-27) Instructions uniformisées – biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

File No. - N° du dossier pv883.47419-189070

Buyer ID - Id de l'acheteur $pv883 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

B1000T (2014-06-26) Condition du matériel - soumission

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Réception des soumissions - TPSGC

Place du Portage, Phase III, Tour B 11, rue Laurier Noyau 0B2 Gatineau (Québec)

Pour les services de messagerie : J8X 4A6

Pour le courrier régulier : K1A 0S5

Téléphone: (819) 420-7201

No de télécopieur: (819) 997-9776

L'adresse ci-dessus est seulement pour la soumission des offres. Aucune autre communication ne doit être envoyée à cette adresse.

Aucune soumission ne doit être envoyée directement à l'autorité contractante de TPSGC. Les soumissions envoyées directement à l'autorité contractante de TPSGC ne seront pas considérées.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le

File No. - N° du dossier pv883.47419-189070

Buyer ID - Id de l'acheteur $pv883 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario, Canada, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique (1 copie papier) et 3 copies électroniques sur clé USB ou

disque dur portatif. Toutes les copies électroniques du document doivent être

fournies en format PDF consultable.

Section II: Soumission financière (1 copie papier) et 1 copie électroniques sur clé USB ou

disque dur portatif. Toutes les copies électroniques du document doivent être

fournies en format PDF consultable.

Section III: Attestations (1 copie papier) et 1 copie électroniques sur clé USB ou disque dur

portatif. Toutes les copies électroniques du document doivent être fournies en format

PDF consultable.

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Buyer ID - Id de l'acheteur $pv883 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions:

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité et décrire l'approche qu'ils prendront de facon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

Les soumissions techniques doivent aborder clairement et de façon suffisamment approfondie les points qui sont assujettis aux critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de simplifier l'évaluation de la soumission, les soumissionnaires doivent présenter leur soumission technique conformément à la pièce jointe 1 de la partie 4 de la demande de soumissions – Document de soumission technique.

Dans la pièce jointe 1 de la partie 4 de la demande de soumissions – Document de soumission technique : Section A – Exigences obligatoires de la demande de soumissions, le soumissionnaire doit préciser clairement de quelle manière le système proposé satisfait à chacune des exigences auxquelles il est fait directement référence à l'Annexe A.

La soumission technique est également composée de ce qui suit :

- (a) **Documents techniques pertinents** : Brochures ou données techniques qui démontrent le respect du besoin, comme le décrit l'Annexe A.
- (b) Liste des produits: Les soumissionnaires doivent fournir une liste complète des produits: le nom du produit, le nom du fabricant, le modèle et le numéro de pièce de chaque composant du système. Les soumissionnaires doivent également préciser le lieu de fabrication ou d'expédition des biens ou le lieu où la prestation des services doit se faire. Les soumissionnaires doivent utiliser la pièce jointe 1 de la partie 3 de la demande de soumissions.

Solicitation No. - N° de l'invitation 47419-189070/A Client Ref. No. - N° de réf. du client 1000339070

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier pv883.47419-189070

Buyer ID - Id de l'acheteur $pv883 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

(c) Plan de formation: Les soumissionnaires doivent inclure un plan de formation qui doit démontrer que le plan de formation du soumissionnaire satisfait à toutes les exigences obligatoires de formation décrites à l'Annexe A. Le plan de formation doit au moins comprendre une description du matériel de cours qui sera remis aux participants, le calendrier de formation et la durée de la formation.

- d) La description des services d'entretien et de soutien du soumissionnaire : Les soumissionnaires doivent inclure une description de la garantie, de l'entretien et des services de soutien, qui doivent être conformes à toutes les exigences décrites à l'Annexe A. À tout le moins, les soumissionnaires devraient inclure les éléments suivants :
 - i. l'emplacement des installations de service (service après-vente et réparation). La liste des installations de service le plus près de la destination.
 - ii. l'emplacement des pièces de remplacement disponible à partir de matières consommables jusqu'aux composantes principales.
 - iii. le temps d'intervention pour: appels de service, et escalade (annexe, c'est-à-dire combien de jours avec aucune résolution à un problème jusqu'à ce qu'une personne plus expérimentée est appelé, et à partir de quel endroit).
 - iv. la fréquence des visites d'entretien fournis par un technicien qualifié au cours de la période de garantie, le cas échéant et inclus dans le prix.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à la pièce jointe 2 de la partie 4 de la demande de soumissions — Barème de prix. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter PIÈCE JOINTE 2 de la PARTIE 3 de la DP - Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si PIÈCE JOINTE 1 de la PARTIE 3 de la DP - Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

File No. - N° du dossier pv883.47419-189070

Buyer ID - Id de l'acheteur $pv883\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\,\text{CCC - FMS No./N}^{\circ}\,\text{VME}$

PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3 DE LA DEMAND DE SOUMISSIONS

LISTE DES PRODUITS

Nom du produit	Numéro de modèle/de pièce	Nom du fabricant	Lieu de fabrication	Lieu d'expédition des biens

PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 3 DE LA DEMAND DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ELECRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

(() Dépôt direct (national et	international) ; OU
() Virement télégraphique	(international seulement)

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers).
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1. Critères techniques obligatoires

- (a) Les critères d'évaluation techniques obligatoires sont décrit dans la Pièce jointe 1 de la partie 4.
- (b) Les données et les renseignements fournis seront examinés pour en établir la conformité avec l'exigence technique obligatoire déterminée dans la Pièce jointe 1 de la partie 4.

4.1.2 Évaluation financière

L'évaluation financière sera réalisée conformément à la pièce jointe 2 de la partie 4 de la demande de soumissions.

Évaluation des prix de soumission

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, rendu droits acquittés (DDP) (Ottawa, ON) Incoterms® 2000, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens et les taxes applicables sont en sus.

Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Clause du Guide des CCUA <u>A0031T</u> (2010-08-16), Méthode de sélection – critères techniques obligatoires

Solicitation No. - N° de l'invitation 47419-189070/A Client Ref. No. - N° de réf. du client 1000339070

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier pv883.47419-189070

Buyer ID - Id de l'acheteur $pv883 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <u>Intégrité – Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html)</u>, afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Attestations additionnelles requises avec la soumission

5.1.2.1 Certification de conformité

Le soumissionnaire certifie que tous les produits proposés sont conform continueront de se conformer pendant toute la durée du contrat, au bes Annexe A.		
Signature du représentant autorisé du soumissionnaire	Date	

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ pv883.47419\text{--}189070 \end{array}$

Buyer ID - Id de l'acheteur $pv883 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

File No. - N° du dossier pv883.47419-189070

Buyer ID - Id de l'acheteur $pv883 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Une escorte sera fournie pour tout employé du secteur privé n'ayant pas fait l'objet d'une vérification de sécurité et qui doit avoir accès à un établissement ou à un lieu de travail du gouvernement du Canada.

Aucun accès à des renseignements protégés ou classifiés du gouvernement du Canada ne sera accordé à des personnes du secteur privé n'ayant pas fait l'objet d'une vérification de sécurité et qui effectuent des travaux nécessaires à l'exécution de ce contrat;

Le responsable technique fournira une escorte 24 heures sur 24 à des personnes du secteur privé pendant qu'elles sont sur le site (dans les locaux de l'ASFC).

6.2 Énoncé des travaux

6.2.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux qui sont décrits en détail dans l'Annexe A - Énoncé des travaux.

6.2.2 Biens et services optionnels

a) L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acheter une garantie supplémentaire incluant les services d'entretien et de soutien technique, ainsi que les mises à jour de la bibliothèque, en vertu des mêmes conditions et aux prix établis dans le contrat.

Ces options ne peuvent être exercées que par l'autorité contractante et seront confirmées, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat. L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'échéance du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2030 (2016-04-04), Conditions générales - besoins plus complexes de biens, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Buyer ID - Id de l'acheteur $pv883 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

6.3.2 Conditions générales supplémentaires

4001 (2015-04-01) Achat, location et maintenance de matériel, 4003 (2010-08-16) Logiciels sous licence, et 4004 (2013-04-25) Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat commence à la date du contrat jusqu'au 31 mars 2019 inclusivement.

6.4.2 Date de livraison

Livraison - Exigence ferme

La livraison d'un spectromètre Raman portable décrit à l'Annexe A est requise pour le 31 mars 2018.

6.4.3 Livraison – Biens et services optionnels

a) Garantie supplémentaire incluant les services d'entretien et de soutien technique, ainsi que les mises à jour de la bibliothèque

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la garantie, incluant les services d'entretien et de soutien technique, ainsi que les mises à jour de la bibliothèque, tels que décrits dans l'Annexe A du contrat, jusqu'à concurrence de quatre périodes supplémentaires d'un an selon les mêmes modalités et conditions. L'entrepreneur convient que, pendant la période prolongée de la garantie et des services d'entretien et de soutien technique, y compris les mises à jour de la bibliothèque, il sera payé conformément aux dispositions applicables de la Base de paiement du contrat.

Le Canada peut exercer cette option à tout moment en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur à tout moment avant l'expiration de la période initiale de garantie d'un an ou à tout moment durant la période optionnelle supplémentaire, si elle est exercée. L'option ne peut être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

6.4.4 Points de livraison

L'exécution des travaux sera fera au bureau de l'ASFC au Canada, Ottawa, ON.

Solicitation No. - N° de l'invitation 47419-189070/A Client Ref. No. - N° de réf. du client 1000339070

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier pv883.47419--189070

Buyer ID - Id de l'acheteur pv883 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est:

Lynda Saunders Spécialiste en approvisionnements SERVICES PUBLICS ET APPROVISIONNEMENT CANADA - Direction des produits commerciaux et de consommation, 11, rue Laurier, 6A2, Immeuble Portage III, Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone: 873-469-3191

Courriel: lynda.c.saunders@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Responsable technique (à remplir au moment de l'attribution du contrat)

Nom :	
Titre :	
Organisation : _	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel :	

Le responsable technique pour le contrat est :

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

Solicitation No. - N° de l'invitation 47419-189070/A Client Ref. No. - N° de réf. du client Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier pv883.47419-189070 Buyer ID - Id de l'acheteur pv883 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

1000339070

6.5.3	Comptes à payer (à remplir au moment de l	l'attribution du contrat)
	Nom: Titre : Agence des services frontaliers du Canada - Adresse :	
	Téléphone: Courriel:	
6.5.4	Représentant de l'entrepreneur (to be con	npleted by the bidder)
	Nom et numéro de téléphone (avec poste s'i	l y a lieu) de la personne responsable de ce qui suit :
	Renseignements généraux	Suivi de la livraison
	Nom :	Nom :
	No de téléphone : poste:	No de téléphone : poste:
	Courriel :	Courriel :
6.6	Paiement	
001	Dana da naismant	

Base de paiement 6.6.1

Quantité ferme : Spectromètre Raman portable

Si l'entrepreneur remplit de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat pour le système Raman tel que décrit à l'Annexe A, l'entrepreneur recevra le prix de lot ferme tout compris, tel que spécifié à l'Annexe B, article 1.0, rendu droits acquittés (RDA) (Ottawa, Ontario), Incoterms. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

6.6.2 Bien et services optionnels

(a) Garantie supplémentaire incluant les services d'entretien et de soutien technique, ainsi que les mises à jour de la bibliothèque

Si l'entrepreneur remplit de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat pour le système Raman tel que décrit à l'Annexe A, l'entrepreneur recevra le prix de lot ferme tout compris, tel que spécifié à l'Annexe B, article 2.0, a) pour chaque année additionnelle de garantie, y compris les services d'entretien et de soutien technique, ainsi que les mises à jour de la bibliothèque, à compter de la fin de la garantie initiale d'un an, incluant les services d'entretien et de soutien technique, ainsi que les mises à jour de la bibliothèque, pour le système Raman acheté sous l'article 6.6,1 ci-dessus, rendu droits acquittés (RDA) (Ottawa, Ontario), Incoterms 2010. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Solicitation No. - N° de l'invitation 47419-189070/A Client Ref. No. - N° de réf. du client 1000339070

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier pv883.47419-189070

Buyer ID - Id de l'acheteur $pv883 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

6.6.3 Limite de prix

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.4 Clauses du Guide des CCUA

C2000C (2007-11-30) Taxes - entrepreneur établi à l'étranger H1000C (2008-05-12) Paiements unique

6.6.5 Paiement électronique de factures - contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Dépôt direct (national et international) ; ou
- b. Virement télégraphique (international seulement)

6.7 Instructions relatives à la facturation

6.7.1 Instructions relatives à la facturation

a) L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des Conditions générales 2030. Les factures ne peuvent pas être soumises avant que tous les travaux indiqués sur la facture soient achevés.

Chaque facture doit être appuyée par une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat.

6.7.2 L'entrepreneur doit soumettre les factures comme suit :

a)	La facture originale (en format .pdf) accompagnée d'une copie du rapport d'entretien convenu (en format .xls) doit être transmise aux adresses suivantes pour l'attestation et le paiement.

- b) Une (1) copie électronique de la facture à l'adresse électronique de l'autorité contractante et du responsable technique indiqués dans la section du contrat intitulée « Autorités ».
- c) Une (1) copie électronique de la facture ainsi que du rapport d'entretien trimestriel doit être envoyée aux adresses électroniques suivantes de l'ASFC :

1			
١.			

File No. - N° du dossier pv883.47419-189070

Buyer ID - Id de l'acheteur $pv883 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

6.8. Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Ontario (Canada) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires 4001 (2015-04-01) Achat, location et maintenance de matériel, 4003 (2010-08-16) Logiciels sous licence, et 4004 (2013-04-25) Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence;
- les conditions générales 2030 (2016-04-04) les conditions générales Complexité élevée - biens);
- d) l'Annexe A, Énoncé des travaux;
- e) l'Annexe B, Base de paiement; et
- f) la soumission de l'entrepreneur datée du ______, (inscrire la date de la soumission)

6.11 SACC Manual Clauses

A9068C (2010-01-11) Règlements concernant les emplacements du gouvernement

A2000C (2006-06-16) Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

A2001C (2006-06-16) Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

B1501C (2006-06-16) Appareillage électrique

G1005C (2016-01-28) Assurance – aucune exigence particulière

6.12 Instructions d'expédition – livraison à destination

1. Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

Droits acquittés (DDP) (divers emplacements) selon les Incoterms 2010 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

 L'entrepreneur est responsable de tous les frais de transport et d'administration, de tous les coûts et risques reliés au transport, ainsi que du dédouanement et des droits de douane, s'il y a lieu. File No. - N° du dossier pv883.47419-189070

Buyer ID - Id de l'acheteur $pv883 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1.0 EXIGENCES GÉNÉRALES

1.1 Spectromètre Raman permettant d'analyser des échantillons à travers un emballage

Le soumissionnaire doit fournir un spectromètre Raman portable permettant d'identifier des substances chimiques inconnues à travers un emballage. Il doit livrer le spectromètre, offrir toute la formation nécessaire, offrir une garantie d'un an incluant le le matériel informatique et le logiciel, le service de soutien des composants et la mise à jour de la bibliothèque interne pour le système Raman, fournir un étui de transport et tous les manuels nécessaires pour l'utilisation et l'entretien du système Raman (en français et en anglais ou dans un format bilingue (français et anglais). Le système Raman doit comporter tous les câbles, cordons d'alimentation et autres accessoires de même nature nécessaires à son bon fonctionnement; cela comprend notamment :

1.2 Spécifications de spectromètre Raman

- 1.2.1 Le système Raman doit analyser et identifier des échantillons solides et liquides en mode interne, au moyen d'une fiole, et en deux modes externes, soit un mode permettant de viser et de déclencher l'instrument, et un mode permettant de faire une analyse à travers l'emballage.
- 1.2.2 Il doit être possible de passer d'un mode à un autre sans utiliser d'outil.
- 1.2.3 Pour les modes externes, le système Raman doit analyser et identifier les échantillons à travers leur contenant (voir les types de contenants au point 1.2.4) sans qu'il soit nécessaire de manipuler l'échantillon, de le sortir du contenant ou d'ouvrir le contenant.
- 1.2.4 Lorsqu'il est en mode d'analyse à travers l'emballage, le système Raman doit utiliser une spectroscopie Raman spatialement décalée (SORS) pour analyser et identifier de manière fiable la substance chimique à travers les différents types de contenants décrits ci-dessous sans qu'il soit nécessaire de connaître au préalable le matériau du contenant :
 - matériaux de plastique et de verre transparents;
 - matériaux opaques, dont les suivants :
 - o enveloppes de papier gris, jaune et blanc.
 - o polyéthylène à haute densité (PE-HD) de couleur et opaque,
 - o polypropylène de couleur,
 - o combinaisons de couches multiples de plastique et de papier.
- 1.2.5 Le système Raman doit faire l'objet d'essais indépendants et être certifié conformément aux normes suivantes pour la résistance aux chocs et les infiltrations d'eau et de poussière : MIL STD 810G ou IP67.
- 1.2.6 Le système Raman doit pouvoir être décontaminé en totalité, c'est-à-dire qu'il doit être possible de le submerger dans l'eau.

 $\begin{array}{l} \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier} \\ pv883.47419\text{--}189070 \end{array}$

- 1.2.7 Une mallette de transport rigide doit être fournie avec le système Raman.
- 1.2.8 Le poids du système Raman comprenant la batterie doit être inférieur à 2,5 kg.
- 1.2.9 Les dimensions du système Raman doivent être égales ou inférieures à 30 cm x 16 cm x 10 cm (longueur x largeur x profondeur).
- 1.2.10 Le système Raman doit être muni d'un retardateur du balayage ou d'une option de déclenchement à distance.
- 1.2.11 Le système Raman doit être muni d'une connexion USB 2.0.
- 1.2.12 Un dispositif de calibrage doit être fourni avec le système Raman pour en vérifier le rendement.

1.3 Alimentation

- 1.3.1 Le système Raman doit être alimenté au moyen de pile rechargeable ou d'un câble d'alimentation branché directement au réseau électrique (110 V ± 15 %, 60 Hz).
- 1.3.2 Les piles rechargeables doivent durer au moins quatre heures continue.
- 1.3.3 Un chargeur de piles fonctionnant avec une alimentation de 110 V \pm 15 %, 60 Hz doit être fourni avec le système Raman.

1.4 Spectromètre Raman

- 1.4.1 La longueur d'onde d'excitation laser du système Raman doit être supérieure à 790 nm pour réduire la fluorescence.
- 1.4.2 La puissance de sortie du laser du système Raman doit être ajustable, de \leq 150 mW to \geq 250 mW.
- 1.4.3 Le système Raman doit avoir une résolution spectrale minimale de 15 cm⁻¹, dans toute sa portée.
- 1.4.4 Le système Raman doit avoir un domaine spectral d'au moins 350 à 2000 cm⁻¹.
- 1.4.5 Le système Raman doit fonctionner à des températures se situant entre -20 et 40 °C.

1.5 Écran du spectromètre Raman

- 1.5.1 L'écran du système Raman doit afficher le spectre de l'échantillon analysé.
- 1.5.2 L'écran du système Raman doit permettre de superposer le spectre de l'échantillon analysé aux spectres antérieurs ou à ceux enregistrés dans la bibliothèque.
- 1.5.3 Lorsque le spectre est affiché sur l'écran du spectromètre Raman, il doit être possible d'examiner les données directement à partir de l'instrument.

Buyer ID - Id de l'acheteur $pv883 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

1.6 Logiciel interne

- 1.6.1 Le système Raman doit avoir un logiciel interne.
- 1.6.2 Le logiciel interne du système Raman doit permettre l'exportation de données dans au moins un format non-propriétaire (p. ex. tableau de données x-y ou image JPG).
- 1.6.3 Le système Raman doit utiliser au moins deux niveaux d'utilisateurs pour l'accès au système; chaque niveau est assorti de privilèges plus grands (p. ex. opérateur et superviseur/administrateur).
- 1.6.4 Le système Raman doit supporter l'octroi de droits d'« administrateur » pour l'instrument et les données.
- 1.6.5 Le système Raman doit offrir une fonctionnalité permettant à l'administrateur d'avoir accès aux privilèges établis pour les autres niveaux d'accès de l'instrument.
- 1.6.6 Le système Raman doit permettre aux administrateurs de choisir le mode d'affichage des résultats de l'analyse pour tous les niveaux d'utilisateurs. L'affichage voulu des résultats fait référence à l'indication d'intensités de l'alarme (affichage numérique et graphique de l'intensité du signal), du spectre Raman et du détail des résultats.
- 1.6.7 Le logiciel interne du système Raman doit permettre l'exportation d'un fichier de données au moyen d'une connexion USB 2.0.

1.7 Bibliothèque interne et mise à four de la bibliothèque interne

- 1.7.1 Le système Raman doit avoir sa propre bibliothèque interne et contenir au moins 6000 composés (y compris des narcotiques et leurs précurseurs ainsi que des explosifs et leurs précurseurs).
- 1.7.2 Le système Raman doit permettre à l'utilisateur d'ajouter des composés à la bibliothèque interne.
- 1.7.3 Le système Raman doit permettre à l'utilisateur d'effectuer une recherche dans la bibliothèque interne de l'instrument par nom de produit chimique, par catégorie ou par numéro CAS.
- 1.7.4 Les services d'entretien et de support du système Raman doivent inclure les mises à jour de sa bibliothèque interne.

1.8 Logiciel externe facultatif et mise à jour

1.8.1 Le système Raman devrait inclure une application de bureau ou un logiciel pour Windows qui sera installée sur un ordinateur externe afin de récupérer et d'analyser les données de l'instrument au moyen d'une connexion USB 2.0.

2.0 MANUELS

2.1 Le soumissionnaire doit livrer un ensemble complet de tous les manuels nécessaires pour l'utilisation, l'entretien et la réparation de tous les composants du système Raman (soit en anglais et en français, soit en format bilingue (anglais et français)).

Buyer ID - Id de l'acheteur $pv883 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

3.0 LIVRAISON

- 3.1 Tous les biens à fournir doivent être livrés, et configurés par le soumissionnaire à l'endroit précisé dans le contrat.
- 3.2 Le soumissionnaire doit fournir tous les matériaux permettant d'effectuer l'intégration et la configuration complètes des biens à fournir sur les lieux. Il doit notamment fournir les items tels que toutes les connexions électriques, tous les câbles et tous les autres accessoires nécessaires, à l'intégration et à la configuration des biens à fournir.

4.0 FORMATION

- 4.1 Le soumissionnaire doit offrir une formation sur place à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), en anglais, pour un maximum de trois opérateurs. La formation doit porter sur le fonctionnement du système, les procédures d'entretien du matériel et l'utilisation du logiciel.
- **4.2** La formation sur place doit avoir été donnée dans les cinq jours civils suivant la livraison.
- 4.3 La date, l'heure et le lieu de la formation seront convenus entre le soumissionnaire et le responsable technique, dont le nom figure dans le présent document.

5.0 MATÉRIEL DE FORMATION

Le soumissionnaire doit fournir une copie électronique de tout le matériel de formation en anglais ou dans un format bilingue (en français et en anglais).

6.0 SERVICE DE SOUTIEN

- **6.1** Inclues dans le service d'entretien et de support du système, le soumissionnaire doit offrir les services suivants :
 - 6.1.1 Un service de soutien technique par téléphone ou Internet.

 $\begin{array}{l} \text{Solicitation No. - N}^{\circ} \text{ de l'invitation} \\ 47419\text{-}189070/A \\ \text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de réf. du client} \\ 1000339070 \end{array}$

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier pv883.47419-189070

Buyer ID - Id de l'acheteur pv883 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Le prix comprend tous les composants et produits non durables nécessaires afin de répondre aux exigences techniques obligatoires décrites à l'annexe A ci-jointe.

1.0 Achat initial				
Un Spectromètre Raman portable (conformément à l'Annexe A)		Prix de lot ferme	\$ e tout compris	
2.0 Bien et services optionnels	Bien et services optionnels			
		Prix de lot ferme	tout compris	
a) Garantie supplémentaire incluant les	Option Année 1	Option Année 2	Option Année 3	Option Année 4
services d'entretien et de soutien	À compter de la fin	À compter de la fin	À compter de la fin	À compter de la fin
technique, ainsi que les mises à jour de	de la garantie	de la garantie de	de la garantie de	de la garantie de
la bibliothèque	initiale de 1 an	l'option Année 1	l'option Année 2	l'option Année 3
Pour l'achat d'une garantie supplémentaire incluant les services d'entretien et de soutien technique, ainsi que les mises à jour de la bibliothèque, tels que décrits à l'Annexe A 1.7.	\$	\$	\$	\$

File No. - N° du dossier pv883.47419-189070

Buyer ID - Id de l'acheteur $pv883 \\ \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No./N}^{\circ} \text{ VME}$

PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 DE LA DEMAND DE SOUMISSIONS

CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Dans la Section A de la présente pièce jointe, les soumissionnaires devraient préciser clairement de quelle manière le système Raman proposé satisfait à chacune des exigences auxquelles il est fait directement référence à l'Annexe A. Les renseignements serviront à évaluer la conformité aux exigences techniques obligatoires citées en référence. Le soumissionnaire doit fournir une preuve (documents techniques, sortie d'imprimante, etc.) que l'instrument proposé satisfait aux exigences en référence.

SECTION A: INFORMATION POUR LA VERIFICATION DE LA CONFORMITE OBLIGATOIRE

1.2 Spécifications du système Raman

RÉFÉRENCE: ANNEXE A

ITEM NO.	EXIGENCES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	OUI	NON	REFERENCE DU SOUMISSIONNAIRE
1.2.1	Le système Raman doit analyser et identifier des échantillons solides et liquides en mode interne, au moyen d'une fiole, et en deux modes externes, soit un mode permettant de viser et de déclencher l'instrument, et un mode permettant de faire une analyse à travers l'emballage.			
1.2.3	Pour les modes externes, le système Raman doit analyser et identifier les échantillons à travers leur contenant (voir les types de contenants au point 1.2.4) sans qu'il soit nécessaire de manipuler l'échantillon, de le sortir du contenant ou d'ouvrir le contenant.			
1.2.4	Lorsqu'il est en mode d'analyse à travers l'emballage, le système Raman doit utiliser une spectroscopie Raman spatialement décalée (SORS) pour analyser et identifier de manière fiable la substance chimique à travers les différents types de contenants décrits cidessous sans qu'il soit nécessaire de connaître au préalable le matériau du contenant : • matériaux de plastique et de verre transparents; • matériaux opaques, dont les suivants : - enveloppes de papier gris, jaune et blanc, - polyéthylène à haute densité (PE-HD) de couleur et opaque,			

Solicitation No. - N° de l'invitation 47419-189070/A Client Ref. No. - N° de réf. du client 1000339070

Amd. No. - N° de la modif.

 $\begin{array}{l} \hbox{Buyer ID - Id de l'acheteur} \\ pv883 \end{array}$

File No. - N° du dossier pv883.47419-189070

PV883 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

		1	
	 polypropylène de couleur, 		
	 combinaisons de couches multiples 		
	de plastique et de papier.		
405			
1.2.5	Le système Raman doit faire l'objet		
	d'essais indépendants et être certifié		
	conformément aux normes suivantes pour		
	la résistance aux chocs et les infiltrations		
	d'eau et de poussière : MIL STD 810G ou		
	IP67.		
1.2.7	Une mallette de transport rigide doit être		
	fournie avec le système Raman.		
1.2.8	•		
1.2.0	Le poids du système Raman comprenant		
	la batterie doit être inférieur à 2,5 kg		
1.2.9	Les dimensions du système Raman		
	doivent être égales ou inférieures à 30 cm		
	x 16 cm x 10 cm (longueur x largeur x		
	` ` `		
	profondeur).		
1.2.10	Le système Raman doit être muni d'un		
	retardateur du balayage ou d'une option		
	de déclenchement à distance.		
4.0.44			
1.2.11	Le système Raman doit être muni d'une		
	connexion USB 2.0.		

1.3. Exigences de l'alimentation RÉFÉRENCE: ANNEXE A

ITEM NO.	EXIGENCES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	OUI	NON	REFERENCE DU SOUMISSIONNAIRE
1.3.1	Le système Raman doit être alimenté au moyen de pile rechargeable ou d'un câble d'alimentation branché directement au réseau électrique (110 V ± 15 %, 60 Hz).			
1.3.2	Les piles rechargeables doivent durer au moins quatre heures continue.			
1.3.3	Un chargeur de piles fonctionnant avec une alimentation de 110 V ± 15 %, 60 Hz doit être fourni avec le système Raman.			

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier pv883.47419-189070

Buyer ID - Id de l'acheteur pv883 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

1.4. Spectromètre Raman RÉFÉRENCE: **ANNEXE A**

ITEM NO.	EXIGENCES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	OUI	NON	REFERENCE DU SOUMISSIONNAIRE
1.4.1	La longueur d'onde d'excitation laser du système Raman doit être supérieure à 790 nm pour réduire la fluorescence			
1.4.2	La puissance de sortie du laser du système Raman doit être ajustable, de ≤ 150 mW to ≥ 250 mW.			
1.4.3	Le système Raman doit avoir une résolution spectrale minimale de 15 cm-1, dans toute sa portée.			
1.4.4	Le système Raman doit avoir un domaine spectral d'au moins 350 à 2000 cm-1.			
1.4.5	Le système Raman doit fonctionner à des températures se situant entre -20 et 40 °C.			

1.5 Ecran du spectromètre Raman

RÉFÉRENCE: ANNEXE A

ITEM NO.	EXIGENCES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	OUI	NON	REFERENCE DU SOUMISSIONNAIRE
1.5.1	L'écran du système Raman doit afficher le			
	spectre de l'échantillon analysé			
1.5.2	L'écran du système Raman doit permettre			
	de superposer le spectre de l'échantillon			
	analysé aux spectres antérieurs ou à ceux			
	enregistrés dans la bibliothèque.			

Solicitation No. - N° de l'invitation 47419-189070/A Client Ref. No. - N° de réf. du client 1000339070

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier pv883.47419-189070

Buyer ID - Id de l'acheteur $pv883\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\,\text{CCC - FMS No./N}^{\circ}\,\text{VME}$

·

1.6 Logiciel interne RÉFÉRENCE: **ANNEXE A**

ITEM NO.	EXIGENCES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	OUI	NON	REFERENCE DU SOUMISSIONNAIRE
1.6.2	Le logiciel interne du système Raman doit permettre l'exportation de données dans au moins un format non-propriétaire (p. ex. tableau de données x-y ou image JPG).			
1.6.4	Le système Raman doit supporter l'octroi de droits d'« administrateur » pour l'instrument et les données.			
1.6.5	Le système Raman doit offrir une fonctionnalité permettant à l'administrateur d'avoir accès aux privilèges établis pour les autres niveaux d'accès de l'instrument			
1.6.7	Le logiciel interne du système Raman doit permettre l'exportation d'un fichier de données au moyen d'une connexion USB 2.0.			

Solicitation No. - N° de l'invitation 47419-189070/A Client Ref. No. - N° de réf. du client 1000339070

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur pv883

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

pv883.47419-189070

1.7 Bibliothèque interne et mise à jour RÉFÉRENCE: **ANNEXE A**

ITEM NO.	EXIGENCES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	OUI	NON	REFERENCE DU SOUMISSIONNAIRE
1.7.2	Le système Raman doit permettre à l'utilisateur d'ajouter des composés à la bibliothèque interne.			

File No. - N° du dossier pv883.47419-189070

Buyer ID - Id de l'acheteur $pv883\\ \text{CCC No./N}^{\circ}\,\text{CCC - FMS No./N}^{\circ}\,\text{VME}$

PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 4 – BARÈME DE PRIX

CALCUL DU PRIX TOTAL DE LA SOUMISSION

Les quantités indiquées ci-dessous sont estimées aux seules fins de l'évaluation et ne doivent pas être considérées comme une garantie contractuelle.

Le prix total sera établi comme suit conformément à la **PARTIE 6 – clauses du contrat subséquent**, section 6.6 – Paiement

1.0 Achat initial						
Un Spectromètre Raman portable (conformément à l'Annexe A)	Prix de lot ferme tout compris					
SOUS-TOTAL POUR LIGNE 1 : =	\$					
2.0 Bien et services optionnels						
		Prix de lot ferme	tout compris			
 a) Garantie supplémentaire incluant les services d'entretien et de soutien technique, ainsi que les mises à jour de la bibliothèque 	Option Année 1 À compter de la fin de la garantie initiale de 1 an (A)	Option Année 2 À compter de la fin de la garantie de l'option Année 1 (B)	Option Année 3 À compter de la fin de la garantie de l'option Année 2 (C)	Option Année 4 À compter de la fin de la garantie de l'option Année 3 (D)		
Pour l'achat d'une garantie supplémentaire incluant les services d'entretien et de soutien technique, ainsi que les mises à jour de la bibliothèque, tels que décrits à l'Annexe A 1.7.	\$\$		\$	\$		
SOUS-TOTAL			L			
(Total combiné de toutes les années d'option) (A+B+C+D) LIGNE 2 =	\$					
3.0 Calcul du prix						
ACHAT INITIAL	(LIGNE 1) \$					
SOUS-TOTALE DE L'OPTIO	,			\$		
3000-101ALL DL EOFTI	(301	c LIGIAL 2)		Ψ		
PRIX TOTALE DE LA SOUI (taxes applicables en sus)	MISSION (Tot	al LINES 1 - 2)		\$		